

Approbation du procès verbal de la réunion du 14 octobre 2010

Le procès verbal a été approuvé à l'unanimité avec 19 voix.

Visite des magasins « Carrefour Planet » de Vénissieux et Ecully

Suite à la demande des élus F.O. lors de la réunion du C.C.E. du 14 octobre à la direction qui a présenté le « **concept commercial Carrefour Planet** » dans le cadre du projet « **Réinvention de l'hypermarché** », les membres du C.C.E. ont effectué une visite dans les magasins de Vénissieux et Ecully. Ils ont constaté que le nouveau concept commercial était très séduisant pour la clientèle, aussi bien dans la présentation qu'en matière de nouveaux services !

La configuration du nouveau modèle commercial est différente entre Vénissieux et Ecully. Elle a été adaptée en fonction de l'environnement local et de la clientèle. Nous avons constaté que les partenariats divergent ; par exemple à Vénissieux on trouve un emplacement qui est géré par Virgin et 7 de ses salariés et un responsable contrairement à Ecully qui a mis en place le concept « culture bar » avec des salariés carrefour !

Réciproquement les 2 magasins affichent une diminution de certains assortiments notamment au bricolage, jardinage, voir la disparition de certaines familles de produits comme les vélos, les matelas, les meubles, les chaussures.

Selon la direction, depuis le mois d'août 2010, date d'ouverture de Carrefour planet, les chiffres d'affaires s'améliorent sur les deux magasins.

Le nouveau concept enregistre 30 créations d'emplois au magasin de Vénissieux et 39 à Ecully.

Pour FORCE OUVRIERE, même si le nouveau concept commercial Carrefour Planet est attrayant, pour autant il dissimule des zones d'ombre concernant l'emploi lié au partenariat. A ce titre, F.O. a refusé un vote qui porte sur l'ensemble du projet « **REINVENTER L'HYPERMARCHÉ** » et comme le préconise la commission économique la consultation ne saurait se porter sur le concept Virgin et autres partenariats permanents. Ce sujet devra impérativement faire l'objet d'une information/consultation spécifique du CCE Hyper SAS si la direction venait à envisager le déploiement du concept Virgin et autres après un bilan prévu en décembre 2011 !



Pour FO la consultation devra porter uniquement sur le concept CARREFOUR PLANET qui intègre la liste des 71 magasins présentés au CCE hors Virgin et autres partenaires.



Force Ouvrière ne souhaite pas se prononcer sur les 80 autres magasins dont la liste est inconnue et non présentée aux membres du CCE. Même si la direction dit qu'elle investira dans un remodeling une partie du concept commercial, celle-ci n'a donné aucune garantie quand à l'avenir de ces 80 magasins.

Force Ouvrière a rappelé que les postes créés dans le cadre du nouveau concept doivent être proposés en priorité aux salariés exerçant un métier qui a été déclaré sensible, dont le poste est supprimé dans le cadre des projets standard/Pam/réception...

Un rappel devra être fait aux directions des magasins, car par exemple si ATICA n'est pas encore déployé, il ne faudrait pas que les salariés en phase de reclassement se voient refuser la chance d'intégrer un poste adéquat !

Par ailleurs, Force Ouvrière a demandé à la direction d'assumer ses responsabilités face à la création de nouveaux métiers dont la classification n'a pas été abordée au préalable. F.O exige la mise en place d'une négociation.

Force Ouvrière a rappelé à la direction le mandatement de la commission économique sur tous les projets. A ce titre, la commission suivra l'évolution du concept Carrefour notamment à travers les indicateurs d'emplois et économiques lors de réunions de suivi.

Les membres du C.C.E. Force Ouvrière et la commission économique ont demandé une première information dès le mois de janvier 2011, pour faire un point sur **le déploiement** du nouveau concept commercial.

Après une suspension de séance, la direction a accepté la proposition des élus Force Ouvrière de consulter les membres du C.C.E. sur le concept commercial Carrefour Planet hors Virgin et Partenaires permanents.

DECLARATION FORCE OUVRIERE par le représentant syndical au C.C.E Michel ENGUELZ

F.O déclare être satisfait de voir Carrefour investir en France plutôt qu'en ASIE ou autres. Par contre Force Ouvrière fait siennes les préconisations de la commission économique du C.C.E., ainsi que ses avis concernant le manque de recul sur les résultats économiques, le manque de visibilité sur les aspects sociaux notamment sur l'évolution des classifications et le déficit de professionnalisation.

Pour toutes ces raisons, Force Ouvrière invite à voter l'abstention.

RESULTAT DE LA CONSULTATION SUR LE CONCEPT CARREFOUR PLANET →

16 abstentions et 3 élus ne se prononcent pas !

Rédaction : Dominique BELTRAND – Secrétaire du C.C.E

Email : beldomi13@gmail.com /06 28 98 16 36

La direction a annoncé que la démarche de certification répondait à une volonté de vérification de l'efficacité de la formation et qu'il s'agira d'identifier les besoins individuels des collaborateurs, en vue de préparer le plan de formation. La démarche doit par ailleurs permettre à l'entreprise de répondre aux obligations légales liées à la réforme de la formation favorisant l'employabilité et sécurisant le parcours professionnel du salarié.

OBJECTIF de l'entreprise : Inscrire la formation dans une logique de résultats, s'assurer de l'efficacité de la formation, initier une démarche de Certification, identifier les besoins individuels des collaborateurs et préparer le plan de formation.

2 magasins pilotes ont permis de valider les principes de Certification : Aire sur la Lys et L'Isle d'Abeau, le périmètre du test a porté sur le secteur caisses et les populations concernées : Chef Caisses, animateurs (Niv4), Conseillères (Niv3), Assistantes (Niv2)

La démarche viendra certifier un secteur et non un magasin. La certification portera sur un standard défini par métier et non sur le niveau de compétences des salariés.

L'information des C.E. est prévue de novembre à fin décembre 2010, pour un lancement de la démarche de certification dans les magasins au mois de janvier 2011.

Présentation du bilan de la GPEC consécutive au projet de redéploiement de l'activité des SAVR Carrefour

La direction a rappelé que chaque salarié a été reçu en entretien et que cette dernière était disponible pour répondre aux questions des salariés et présente régulièrement sur les sites. Le cabinet BPI a déployé un nombre suffisant de consultants afin que les salariés porteurs d'un projet puissent les consulter. Un courrier a été adressé aux personnes en suspension de contrat et un entretien avec le directeur de magasin a été proposé à tous les salariés.

Pour rappel, au total 247 postes ont été supprimés, 227 salariés ont été reçus de manière individuelle, il faut savoir que sur les sites de Lisses, Meyzieu et Vitrolles, l'ensemble des salariés ont été porteurs d'un projet.

	Angers	Lisses	Meyzieu	Portet	Vitrolles	Total
Typologie de projet (total par site)	12	84	61	18	52	227
Projet non défini	3			4		7
Mobilité interne	3	7	5	4	3	22
Emploi salarié externe	2	49	16	9	16	92
Création/reprise d'entreprise		5	18	1	12	36
Formation de reconversion	3	22	22		21	68
Départ à la retraite / Projet personnel	1	1				2

➔ Sur les sites de Lisses, Meyzieu et Vitrolles la totalité des salariés ont finalisé un projet.

➔ Un manager métier du site de Vitrolles est en attente de l'autorisation de l'inspection du travail pour formaliser son départ.



A ce jour, il reste 43 personnes dont 36 au SAVR de Toulouse, 6 au SAVR d'Angers et 1 personne à Vitrolles.

La direction a remis aux élus du CCE les documents relatifs :

- convocation à la 1^{ère} réunion d'information/Consultation du C.C.E. (le 15 novembre 2010)
- Projet de fermeture des SAV régionaux et ses conséquences sociales (concernant 42 salariés)
- Projet de licenciement pour motif économique avec mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi
- La durée de la période de volontariat (du 15/12/2010 au 31 janvier 2011)
- Critères d'ordre des licenciements et le calendrier

Déclaration FORCE OUVRIERE par Michel ENGUELZ

Représentant syndical au C.C.E

FO constate, dans le cadre de la fermeture des 5 SAVR, que le CCE carrefour hypermarché France est confronté à un plan de sauvegarde de l'emploi, anciennement dit plan social.

Le syndicat Force Ouvrière, au cours des dernières années, à tout mis en œuvre pour éviter cette situation :

- En obtenant à plusieurs reprises des délais et en arrachant des postes de reclassement dans les antennes SAV des magasins
- En proposant et en obtenant des aménagements et des adaptations à l'accord national de GPEC en faisant prendre en compte la particularité des métiers supprimés
- En agissant dans l'intérêt des salariés, sur les trois sites où FO était majoritaire, afin de faciliter les reclassements et d'appliquer les avantages supplémentaires négociés par FO dans le cadre de la mobilité externe

Au total 204 salariés sur les 247 dont les postes sont supprimés, on pu trouver une solution dans le cadre de la période de volontariat de la GPEC améliorée

Force Ouvrière déplore que dans les deux SAVR restants, où FO est absent des instances représentatives du personnel, des choix différents aient été fait et que cela ne va pas dans le sens de l'intérêt des salariés concernés.

C'est la première fois que le CCE se trouve dans la situation de pouvoir analyser et vérifier si les engagements prévus dans les accords de GPEC Carrefour et les aménagements obtenus en CCE sont respectés.

Pour cette raison FO demande la désignation d'un expert, pour l'analyse économique de ce dossier et le contrôle des mesures d'accompagnement, lors du prochain CCE.

De plus, le rapport de l'expert sera un moyen d'apporter des éléments factuels de travail pour la commission de suivi des reclassements des hypermarchés qui doit se tenir d'ici la fin décembre comme demandé par FO lors d'un précédent CCE.

Enfin, au-delà de l'aspect juridique et économique, il semble indispensable de se préoccuper des risques psychosociaux encourus par les salariés encore en poste dans les SAVR aujourd'hui.

Prochain C.C.E le 15 novembre 2010

Rédaction : Dominique BELTRAND – Secrétaire du C.C.E

Email : beldomi13@gmail.com /06 28 98 16 36